

- M. James, Narii Salmon, ministre de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de la promotion des énergies renouvelables et des mines ;
- M. Gilles Tefaatau, ministre de l'urbanisme, du logement et des affaires foncières ;
- M. Georges Handerson, ministre du développement durable, chargé de l'aménagement, de l'environnement, de la qualité de la vie et de la prévention des risques naturels ;
- M. Jean-Marius Raapoto, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes ;
- Mme Pia Faatomo, ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle ;
- Mme Patricia Jennings, ministre de la solidarité, chargé des personnes âgées ;
- Mme Valentina Cross, ministre de la famille et de la condition féminine ;
- M. Tauhiti Nena, ministre de la jeunesse, de la culture et du patrimoine, chargé de la sensibilisation à l'art contemporain ;
- M. Louis Frébault, ministre du développement des archipels ;
- Mme Natacha Taurua, ministre de l'art traditionnel et de l'artisanat.

Art. 2.— Les attributions relevant des relations extérieures, de la réforme du statut, de la décentralisation, du développement des communes et de l'océanisation des cadres sont exercées par le Président de la Polynésie française.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 7 mars 2005.  
Oscar Manutahi TEMARU.

### ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

**ARRETE n° 45-2005 APF/SG du 4 mars 2005 constatant la fin des fonctions de M. Oscar Temaru en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française.**

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 111-2004 APF/SG du 16 novembre 2004 prenant acte du remplacement de M. Antony Géros, par M. Hirohiti Tefaarere, 1er vice-président, pour assurer les fonctions de président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 20 DRCL/MAC du 10 janvier 2005 portant liste définitive des candidatures à l'élection des

représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française du 13 février 2005 ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement général des votes du scrutin du 13 février 2005 ;

Vu l'arrêté n° 26-2005 APF/SG du 15 février 2005 prenant acte de l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 198 DRCL du 4 mars 2005 constatant l'option de M. Oscar Temaru pour les fonctions de Président de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Est constatée la fin des fonctions de représentant à l'assemblée de la Polynésie française de M. Oscar Temaru le 4 mars 2005, compte tenu de son option en faveur de son mandat de Président de la Polynésie française.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, au Président de la Polynésie française, au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 mars 2005.  
Le président par intérim,  
Hirohiti TEFAARERE.

**ARRETE n° 46-2005 APF/SG du 4 mars 2005 proclamant Mme Linda Tuane Hatete épouse Taharagi en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française.**

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 111-2004 APF/SG du 16 novembre 2004 prenant acte du remplacement de M. Antony Géros, par M. Hirohiti Tefaarere, 1er vice-président, pour assurer les fonctions de président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 20 DRCL/MAC du 10 janvier 2005 portant liste définitive des candidatures à l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française du 13 février 2005 ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement général des votes du scrutin du 13 février 2005 ;

Vu l'arrêté n° 26-2005 APF/SG du 15 février 2005 prenant acte de l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 198 DRCL du 4 mars 2005 constatant l'option de M. Oscar Temaru pour les fonctions de Président de la Polynésie française ;